



Organisation d'un tournoi de "courses de masques" dans le département de Biankouma, en juin 2021, dans le cadre du projet "Prévention et gestion des conflits identitaires liés à la profanation et à l'exploitation des forêts sacrées de Biankouma" mis en œuvre par l'UNESCO et le PNUD avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix.

Bureau UNESCO Côte d'Ivoire

Cultures africaines et conservation de l'environnement : l'exemple ivoirien

Dans les sociétés africaines précoloniales, la gestion de l'environnement et du milieu de vie est structurée autour de normes hiérarchisées qui régulent l'organisation et le fonctionnement des communautés avec les éléments de la nature comme les terres, les eaux, les forêts. Cette gestion environnementale a évolué de la période précoloniale à nos jours, provoquant tantôt hybridation, désacralisation et confusion. Cet article plaide en faveur d'une remise au centre des décisions de politiques agricoles des valeurs écologiques locales.

Dans la cosmogonie des groupes ethnoculturels de Côte d'Ivoire, les termes de nature et de culture sont interconnectés. Ils expriment à la fois la réalité des vivants et des non vivants (aïeux) et le monde des êtres invisibles tels que les "Jins"¹. Des stratégies de régulation et d'exploitation sont mises en place dans les sociétés traditionnelles voire actuelles pour encadrer ces relations.

En Côte d'Ivoire, les principales cultures dans la période précoloniale ou au début de la colonisation, avant l'arrivée des cultures destinées aux industries des colons (coton, hévéa, palme), étaient les tubercules (igname, manioc...) et les céréales (riz, sorgho, mil...), pratiquées sur des terres réservées spécifiquement. En outre, pour reconstituer la fertilité des sols, des jachères longues étaient indispensables. L'équilibre entre terres cultivées et jachères est un autre niveau de régulation. Afin d'être efficient dans l'utilisation des sols, la jachère est la pratique associée à ces cultures. L'agriculture est destinée à la consommation familiale et à l'économie domestique.

Le sacré au cœur de la gestion des ressources

De plus, des terres sont sacrées. Si la tradition constitue un fait social dynamique, on y retrouve certains invariants culturels. Le sacré est au centre de ces codes et des normes sociales, il structure les manières de penser, de faire et d'agir dans l'environnement social et dans la nature. Celle-ci est conçue comme la mère nourricière qu'il faut implorer ou adorer afin de bénéficier de sa clémence lorsqu'on l'exploite, pour des activités agricoles ou toute autre activité humaine. Ainsi, dans la pratique, cette sacralisation se manifeste par des rites et des interdictions (totems) autour des forêts, des étendues d'eaux (rivières, fleuves, marigots), des espèces fauniques et floristiques, terrestres et aquatiques, des montagnes... Les forêts sacrées sont par exemple à la fois des espaces de socialisation et de préservation environnementale. Elles sont gardées par des êtres sacrés, les masques (Glaé en langue Wê). Ils sont craints par les initiés et les non-initiés compte tenu des pouvoirs magico-religieux que détiendraient ces espaces dans la conscience collective. Ainsi, les animaux, les

poissons et d'autres espèces vivantes de ces espaces sont interdites de consommation par la population sous peine de subir des malédictions individuelles ou collectives. Lorsque ces interdictions sont respectées à la lettre, cela favorise le bonheur, la bonne récolte et autres. Une violation de ces interdits constitue une offense à la coutume, voire aux aïeux, avec pour conséquences, le bannissement ou l'excommunication, et parfois la mort. C'est le cas également de tout un tas d'espèces animales qui partagent une histoire commune avec certaines communautés : gazelles, buffles, lions, singes ou encore poissons, qui sont interdits de consommation car considérés comme des totems.

Une synergie entre la population et son environnement

Cette gestion traditionnelle des ressources naturelles permet la préservation de la diversité faunique, floristique, terrestre comme aquatique. Elle a favorisé la sauvegarde de la diversité du relief, du climat, de l'air (moins de pollution du cadre de vie) et *in fine* consolidé la richesse de l'écosystème naturel qui était source d'approvisionnement des gué-

¹ Mot arabe communément usité par les populations africaines islamisées.

risseurs et des tradipraticiens. Les périodes coloniales et post-coloniales vont cependant bouleverser ces coutumes de gestion du milieu de vie avec une politique développementaliste.

L'avènement de la politique développementaliste

Cette vision cosmogonique de la nature, c'est-à-dire de l'exploitation efficiente de la nature et du milieu de vie est mise à mal avec la colonisation qui, après la fin de la traite négrière transatlantique organise l'exploitation du continent au bénéfice des économies européennes : exploitation des bois, plantations imposées du binôme café-cacao, du palmier à huile et de l'hévéa, du coton. De grandes superficies seront ainsi spoliées aux communautés au profit de firmes agro-industrielles. Des petits planteurs sont incités et contraints de "mettre en valeur" leurs terres pour fournir les mêmes industries. En Côte d'Ivoire, cette politique d'exploitation continuera avec l'orientation libérale que le pays choisit dès son accession à l'indépendance.

Le colonisateur, et à sa suite l'État indépendant, se sont appropriés la gestion exclusive des ressources naturelles en s'appuyant sur la notion juridique de Terra nullius, "territoire sans maître" en latin. En effet, ce statut a permis de donner une force légale à l'appropriation foncière (et à la délivrance des droits à la terre, conditionnée par la mise en valeur productive de ces espaces). Ainsi, débiteront progressivement la mise en parc et le classement des forêts dans lesquelles vivaient les populations autochtones. Conséquence : ces dernières se sont fait confisquer leur espace vital, social, dans lequel elles pratiquaient une agriculture familiale, de subsistance, basée sur l'exploitation raisonnable des res-

sources disponibles. D'autre part, l'option d'une économie de plantation basée sur la paysannerie sera adoptée par le pays dès son accession à l'indépendance. Ces politiques contradictoires vont amener progressivement les paysans à exploiter les forêts classées et réservées.

Des impacts nuisibles

La classification des forêts, la formalisation des droits coutumiers en droit positif et la marchandisation de la terre ont donc eu des effets inattendus en milieu rural. Elles ont brisé le lien intime des paysans et des communautés avec leur milieu de vie. L'introduction de l'échange marchand dans les transactions foncières a quant à lui imprimé un langage flou, une confusion des termes entre les langues locales et le français. Ces confusions s'expriment dans les contrats locaux communément appelés "petits papiers" à travers de phrases telles que "Moi X, concède 12 ha de forêt à Monsieur Y". Les litiges peuvent porter sur la définition de la forêt comme l'ensemble des arbres et du bois, mais non du foncier. On peut entendre ainsi le vendeur répliquer "J'ai vendu la forêt et non la terre". Cette rhétorique et la confusion des termes contractuels ont été et sont aujourd'hui encore la base de tensions sociales entre détenteurs de droits coutumiers et exploitants agricoles.

Des dispositifs publics insuffisants

En vue de trouver une solution durable, la loi n°98-750 de décembre 1998 fut votée afin d'inciter à la certification foncière des terres rurales. Cette loi devait permettre de régler les conflits et d'inciter l'exploitation raisonnable des terres par le truchement de la Loi d'Orientation Agricole. Force est de constater que malgré ces dispositifs, les forêts classées

et parcs nationaux sont infiltrés par les paysans à la recherche de terres fertiles pour la culture de cacao. Tous ces processus et actions publiques ont eu pour conséquence la désacralisation des us et coutumes en lien avec la conservation environnementale et n'ont nullement empêché la détérioration des écosystèmes et des sols.

Il est évident aujourd'hui que les conséquences liées à la déforestation sont néfastes pour l'environnement et le développement durable. Pour renouveler l'approche de la conservation environnementale avec l'apport des valeurs écologiques africaines, il faudra tenir compte des aspirations des communautés vivant autour et au sein de cet environnement. Il ne s'agit pas de faire du romantisme local, mais plutôt d'extraire au sein des sociétés africaines les valeurs écologiques qui structurent leurs rapports à l'environnement, la nature, les forêts, les terres... À l'heure de l'Anthropocène, il faudrait revitaliser les politiques de gestion environnementale à l'œuvre en mobilisant les visions locales qui prônent une interaction constante entre les humains et la nature. Cette interaction détermine la destinée et la survie de l'humain sur terre, et se doit d'associer leurs aspirations, leurs croyances et leurs savoirs. Ainsi, des cadres de collaboration pourront servir d'interface d'échanges et de rapprochement entre les acteurs étatiques et les populations riveraines des parcs et réserves, et forêts classées. Pour ce faire, les acteurs étatiques devront prendre en compte dans le cadre des actions de conservation forestière, les sachants ou les coutumiers et d'autres forces vives locales telles que les jeunes et les femmes. ■

Oscar Toukpo



oscartoukpo@gmail.com
Sociologue, post-doctorant au Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales

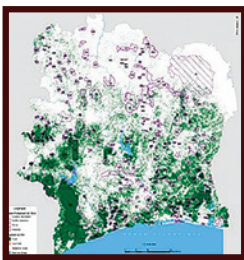
Kouakou Appoh Enoc Kra



kranoc@yahoo.fr
Enseignant chercheur au département des sciences du langage à l'université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

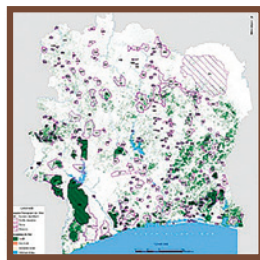
Évolution du couvert forestier en Côte d'Ivoire sous l'effet des politiques développementalistes

DÉGRADATION DU COUVERT FORESTIER D'ENVIRON 60% EN 25 ANS



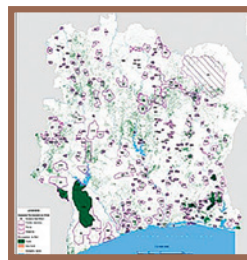
1990

7,9 Millions ha
24%



2000

- 275 000 ha/an
5,09 Millions ha
16%



2015

- 113 000 ha/an
3,4 Millions ha
11%